

ENREGISTREMENT DE LA VACCINATION BTV SUR LA BDTA POUR BOVINS, OVINS ET CAPRINS

Enregistrement à effectuer jusqu'au 31.08.2025.

Les remboursements des doses vaccinales administrées se feront par la Confédération sur la base des autodéclarations par les détenteurs sur la plateforme Agate, dans le courant de l'année 2026.

RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE BDTA DE VOTRE EXPLOITATION SOUS L'ONGLET NOTIFICATIONS

- 1 Sélectionnez l'espèce (bovin, ovin, caprin: une déclaration par espèce)
- 2 Sélectionnez l'onglet "vaccination"
- 3 Insérer la/les date-s à laquelle a été effectuée la vaccination
- 4 Cochez le type de vaccin administré. Après avoir complété la liste des animaux vaccinés*, cliquez sur le bouton "suite"

* Il est possible de sélectionner en 1 clic tout le troupeau puis de désélectionner les non-vaccinés

LISEZ LA DEMANDE DE CONFIRMATION

- 5 Après vérification cliquez sur l'onglet "confirmer".

EXEMPLE DE BDTA AVEC LES VACCINATIONS CORRECTEMENT ENREGISTREES